



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

**DATE DE CONVOCATION :**

4 septembre 2026

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

**VOTE :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/122**

**OBJET :** Désignation du délégué titulaire et du suppléant de l'EPF au comité syndical d'Archéologie Alsace

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**23 SEP. 2026**

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

**Présents :** Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

**Excusés :** Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

**Assistaient également :** Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Archéologie Alsace œuvre à la conciliation des intérêts scientifiques, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social.

Acteur majeur de l'archéologie territoriale, ce syndicat mixte ouvert (SMO) assure une chaîne opératoire archéologique complète : conseil aux aménageurs, recherches de terrain et exploitation des résultats, restauration et conservation des objets et vestiges, actions de valorisation et de médiation culturelle. L'établissement a développé des compétences chronologiques et thématiques multiples ; son équipe compte aujourd'hui une cinquantaine d'agents et plus de vingt métiers autour de l'archéologie.

Le syndicat est aujourd'hui constitué entre la CeA, la commune de Sélestat, la commune d'Ensisheim et enfin l'EPF d'Alsace, membre depuis le 8 octobre 2024.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et est constitué de 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants répartis en 3 collèges,

**DATE DE CONVOCATION :**

4 septembre 2026

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

**VOTE :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/122**

**OBJET :** Désignation du délégué titulaire et du suppléant de l'EPF au comité syndical d'Archéologie Alsace

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**23 SEP. 2026**

La Présidente,



Marie-Paul MANN

constitués comme suit :

- Le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace (8 délégués titulaires et 8 suppléants) ;
- Le collège communal et intercommunal (2 délégués titulaires et 2 suppléants par collectivité membre) ;
- Le collège des Etablissements Publics (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par établissement membre).

L'EPF d'Alsace, représenté au sein du collège des établissements publics doit ainsi désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter au sein du Comité Syndical d'Archéologie Alsace.

Un appel à candidature a été réalisé en amont de la séance pour pourvoir ces postes. Seules deux candidatures ont été réceptionnées à ce jour à savoir :

- M. Serge SCHAEFFER pour le poste de délégué titulaire ;
- Mme Sophie LOTH pour le poste de déléguée suppléante.

Aucune candidature complémentaire n'étant proposée, il est demandé aux membres du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace de nommer M. Serge SCHAEFFER délégué titulaire et Mme Sophie LOTH déléguée suppléante de l'EPF d'Alsace au Comité syndical d'Archéologie Alsace.

**DELIBERATION N° 2026/122**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Considérant que l'EPF d'Alsace, en tant que membre du collège des établissements publics d'Archéologie Alsace, doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter au sein du comité syndical ;

Considérant, après avoir procédé à un appel à candidature auprès de l'ensemble des administrateurs, qu'une seule candidature a été enregistrée pour le poste de délégué titulaire, celle de Monsieur Serge SCHAEFFER et qu'une seule candidature a été enregistrées pour le poste de délégué suppléant, celle de Madame Sophie LOTH ;

Considérant qu'aucune candidature complémentaire n'est proposée en séance ;

DATE DE CONVOCATION :  
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Pouvoirs : 4  
Votants : 22

VOTE :  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/122**

OBJET : Désignation du  
délégué titulaire et du  
suppléant de l'EPF au comité  
syndical d'Archéologie Alsace

La Présidente certifie que la  
présente délibération a été  
déposée en Préfecture du  
Bas-Rhin au titre du contrôle  
de légalité, et qu'il a été  
procédé aux formalités de  
publication et/ou de  
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le  
**23 SEP. 2026**

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire :**

- **Monsieur Serge SCHAEFFER en tant que délégué titulaire pour représenter l'EPF d'Alsace au sein du comité syndical d'Archéologie Alsace ;**
- **Madame Sophie LOTH en tant que déléguée suppléante pour représenter l'EPF d'Alsace au sein du comité syndical d'Archéologie Alsace.**

**DATE DE CONVOCATION :**

4 septembre 2026

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

**VOTE :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/122**

**OBJET :** Désignation du  
délégué titulaire et du  
suppléant de l'EPF au comité  
syndical d'Archéologie Alsace

La Présidente certifie que la  
présente délibération a été  
déposée en Préfecture du  
Bas-Rhin au titre du contrôle  
de légalité, et qu'il a été  
procédé aux formalités de  
publication et/ou de  
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**23 SEP. 2026**

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN